



# Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

## MOT DU MAIRE



### SURPLUS 2023 ET BUDGET 2024 – DES FINANCES ENTRE BONNES MAINS

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures terminera l'année 2023 avec un surplus estimé à plus de 12 M\$. S'ajoutera à cela une somme de près de 1,5 M\$ qui nous a été récemment retournée par la Ville de Québec en vertu d'un surplus réalisé par l'Agglomération en 2022. Il s'agit d'une bonne nouvelle dans le contexte financier inflationniste que nous connaissons. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se démarque et est sans contredit en excellente position financière pour affronter la présente crise.

Les quelque 14 M\$ qui seront dégagés au terme du présent exercice financier s'ajouteront à notre bas de laine de plus de 100 M\$. Cette épargne collective permettra encore cette année au conseil municipal d'adopter un budget pour 2024 où la stabilité est au rendez-vous, avec à l'ordre du jour un gel tant du compte de taxes que des divers tarifs. Et des projections à moyen et long terme dans le même sens. Stabilité et prévisibilité.



Le conseil municipal entend continuer au cours des prochaines années à consacrer des sommes significatives à l'entretien de nos infrastructures et équipements, toujours sans emprunter, et en poursuivant par ailleurs le remboursement intensif de notre dette collective. Cette dernière approchera la barre des 40 M\$ à la fin de 2023 et pourra normalement être entièrement résorbée dès 2026. Le niveau de taxation des Augustinois sera alors près de la moyenne régionale et sera même éventuellement sous cette moyenne. Avec en prime des infrastructures en ordre et une dette qui ne sera plus qu'un souvenir d'une triste époque.

Le conseil municipal adoptera le budget 2024 et le plan quinquennal d'immobilisations 2024 – 2028 lors d'une séance extraordinaire que je convoquerai pour le 12 décembre prochain.



### PÉRIODE DES FÊTES

À toutes et tous, je souhaite une agréable et reposante période des Fêtes.

Sylvain Juneau, maire  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis 5 et 19 décembre 2023, puis le 16 janvier 2024 à 18 h 30. Veuillez noter qu'une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le 12 décembre à 18 h 30 pour la présentation du budget 2024 et du Programme quinquennal des immobilisations 2024-2028.

Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne dans la salle Jeanne-Landry, pavillon André-Coindre, Campus-Notre-Dame-de-Foy. Vous pouvez également poser vos questions en complétant le formulaire disponible sur le site web ([vsad.ca/seances](https://vsad.ca/seances)) ou via la page Facebook @VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.



Les bureaux municipaux seront fermés pour la période des Fêtes du 25 décembre au 3 janvier inclusivement. Prenez note que le Mensuel d'information municipale (MIM) prend une pause en janvier. Il sera de retour en février 2024.



••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir  
sur votre Ville  
**VSAD.ca**



### SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel  
@VSADSLCVC



@VSADofficiel  
@Augustinoisactifs

## TRÉSORERIE *et taxes*

### 10<sup>E</sup> ET 11<sup>E</sup> ÉCHÉANCES DES TAXES MUNICIPALES 2023 : 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2023 ET 4 JANVIER 2024

#### CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES

1<sup>er</sup> décembre 2023, 4 janvier et 1<sup>er</sup> février 2024.

#### COMPTES DE TAXES 2024

Les nouveaux comptes de taxes 2024 seront préparés au cours du mois de janvier pour être transmis par la poste au début de février.

Si votre adresse postale a changé depuis l'envoi du dernier compte, avisez-nous le plus rapidement possible par courriel à [tresorerie@vsad.ca](mailto:tresorerie@vsad.ca) pour effectuer une mise à jour de votre dossier.

#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le Service de la trésorerie par courriel à l'adresse suivante : [tresorerie@vsad.ca](mailto:tresorerie@vsad.ca) ou par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est pas accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service de la trésorerie sont situés à la bibliothèque Alain-Grandbois, 160, rue Jean-Juneau.

## JURIDIQUE, GREFFE *et avis publics*



En vertu du *Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics*, les avis suivants ont été diffusés sur le site internet de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

#### 1. 23 octobre – Appel d'offres

Contrat de transport de neige en vrac pour la saison hivernale 2023-2024 lors des différentes opérations de déneigement (Liste de relève)

#### 2. 10 novembre – Cession d'un immeuble à titre gratuit

#### 3. 14 novembre – Promulgation du règlement n° 2023-716

#### 4. 17 novembre – Demandes de dérogations mineures :

111, rue de la Grand-Voile (lot 2 812 864)

3016, rue Maranda (lot 2 812 982)

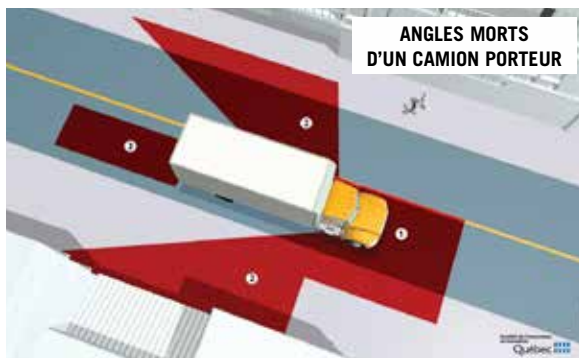
4651E, rue des Bosquets (lot 2 811 982)

#### 5. 1<sup>er</sup> décembre – Prévisions budgétaires 2024 et programme quinquennal d'immobilisations 2024-2025-2026-2027 et 2028

## TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*

### SÉCURITÉ À PROXIMITÉ DES VÉHICULES LOURDS

Utilisateurs de la route, soyez méfiants lorsque vous circulez à proximité d'un véhicule lourd. Le Comité consultatif sur la circulation et la sécurité routière vous rappelle que plus un véhicule est haut et long, plus ses angles morts sont grands. Cette perte de visibilité est d'autant plus grande pour les véhicules munis d'équipements, comme une souffleuse à neige ou une grappe.



#### SOYEZ VIGILANTS AUX ABORDS DES VÉHICULES DE VOIRIE

- Évitez autant que possible de vous trouver dans un des angles morts;
- Piétons, assurez-vous que le conducteur vous a vus, en établissant un contact visuel, avant de passer votre chemin;
- Portez attention aux clignotants des véhicules aux intersections.

#### BRIS CAUSÉ PAR LES ACTIVITÉS DE DÉNEIGEMENT

La *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités de projeter la neige qui recouvre la voie publique sur les terrains privés contigus. La Ville agit avec prudence et diligence à cet égard et elle ne peut pas être tenue responsable des bris si elle n'a commis ni faute ni négligence. Cependant, malgré toutes les précautions prises lors des opérations de déneigement, il se peut que des biens aient été endommagés.

Si une telle situation vous concerne, vous pouvez la signifier à la Ville par notre système de requête en ligne : [vsad.edemandes.com](https://vsad.edemandes.com).

Pour toute information, vous pouvez également contacter le Service des travaux publics à l'adresse courriel : [travauxpublics@vsad.ca](mailto:travauxpublics@vsad.ca).

Toute réclamation concernant un bris survenu à l'occasion du déneigement pour la saison hivernale 2023-2024 devra être soumise à la Ville au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2024, pour analyse. Aucune réclamation ne pourra être retenue après cette date.

## NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION LORS DES ACTIVITÉS DE DÉNEIGEMENT

C'est dans un souci d'efficacité et d'amélioration des communications avec les citoyens que la Ville a procédé à l'acquisition de feux lumineux d'interdiction de stationnement. Ces derniers seront activés par secteurs lorsqu'une opération de déblayage ou de soufflage sera planifiée dans une zone donnée.

Plus de 80 feux seront installés au cours des prochaines semaines et ils seront intégrés graduellement aux opérations de la saison hivernale.

Grâce à ce nouvel outil, les citoyens seront informés des secteurs où des opérations de déneigement sont en cours et le stationnement dans les rues de la zone visée sera interdit. Auparavant, l'interdiction était imposée pendant toute la durée des opérations de déneigement sur tout le territoire. Elle pourra maintenant être levée pour un secteur dont le travail est complété.

### STATIONNEMENTS DISPONIBLES POUR DÉPLACER VOTRE VÉHICULE

**Secteur Les Bocages** - CCMSE : 4950, rue Lionel-Groulx  
CSR Les Bocages : 4850, rue du Sourcin.

**Secteur Centre** - CSR Delphis-Marois : 300, rue de l'Entrain  
CSM : 230, route de Fossambault Rue des Grands-Lacs,  
à côté de la rue du Vitrier.

### COMMENT S'INFORMER DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT ?

Inscrivez-vous au Portail citoyen, afin de recevoir les avis par message texte ou courriel : <https://citoyen.vsad.ca>.

Visitez le site web de la ville, un bandeau rouge vous informera si un avis de déneigement est en vigueur : <https://vsad.ca>.

Suivez-nous sur la page officielle Facebook de la VSAD : <https://www.facebook.com/VSAD-officiel>.

Surveillez les panneaux lumineux à messages variables

Surveillez les feux lumineux d'interdiction de stationnement.



### DEMANDE DE COLLABORATION POUR LE DÉNEIGEMENT ET LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Ville souhaite rappeler aux automobilistes, qu'en hiver, les accumulations de neige sur la chaussée rétrécissent la largeur des voies. Nous demandons votre collaboration afin de garer vos véhicules du même côté de la route que vos voisins.

Cette simple pratique facilite le passage des équipements de déneigement, mais également ceux des collectes de matières résiduelles.



## TERRITOIRE ET STATISTIQUES



### SAVIEZ-VOUS QUE ?

**Le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures couvre 85,8 km<sup>2</sup> et le Service des travaux publics de la VSAD est responsable du déneigement de près de 175 km de chaussée.**

Le Service des travaux public veille aussi au déneigement de plus de 750 bornes-fontaines, 24 kilomètres de trottoir et 3 kilomètres de passerelles.

Pour réaliser les opérations d'entretien hivernal, l'équipe du Service des travaux publics de la ville compte sur une équipe de plus de 30 personnes qui utilisent un parc d'équipements roulants composé d'une vingtaine de véhicules dont plusieurs sont équipés de bennes pour épandre les mélanges d'abrasifs ou de bennes standards pour transporter la neige soufflée.



### LA SÉCURITÉ AVANT TOUT À VSAD



À la VSAD, la sécurité routière est une priorité. Plusieurs citoyens nous rapportent fréquemment les mauvais comportements des automobilistes, surtout à proximité des écoles. Avec le retour de la saison hivernale, nous demandons la coopération de l'ensemble des citoyens, afin de sécuriser l'avenir de ce que nous avons de plus précieux dans notre communauté: la vie des enfants.

Dans une zone scolaire, soyez vigilants et si vous conduisez: ralentissez ! L'hiver apporte avec lui des chaussées glissantes, une visibilité réduite et la noirceur à l'heure où les enfants terminent les classes. Ensemble, respectons la signalisation routière et protégeons les enfants.

Vous êtes témoins de comportements dangereux ? Composez le 9-1-1 sans attendre.



## BÂTIMENTS, PARCS *et espaces verts*

### RETOUR DES ACTIVITÉS HIVERNALES SUR LE LAC

Une nouvelle tradition s'instaure depuis maintenant deux ans sur le Lac. Grâce à la forte participation des citoyens, cette année encore, les activités hivernales prendront vie sur le Lac. Avec sa superficie de 0,6 km<sup>2</sup>, son périmètre de 4,5 km et sa proximité avec les milieux de vie, on peut comprendre l'intérêt que les citoyens portent aux activités sur le Lac.

Afin de maintenir un niveau de qualité et de sécurité optimal, la Ville souhaite vous rappeler certaines mesures à prendre.



#### PÊCHE BLANCHE

Les trous creusés pour la pêche blanche, près du sentier glacé, créent une remontée de l'eau sur la glace, se mélangeant à la neige. Ce phénomène ne permet pas à la glace d'atteindre une épaisseur maximale à proximité des trous, causant des enjeux pour maintenir une glace de qualité.

En ce qui concerne les trous dans la glace, surtout ceux à proximité du périmètre de sécurité du sentier glacé, il est bon de rappeler qu'ils posent un problème de sécurité pour les marcheurs. Le code criminel est d'ailleurs clair à ce sujet :

« *Quiconque pratique ou fait pratiquer une ouverture dans une étendue de glace accessible au public ou fréquentée par le public, est légalement tenu de la protéger d'une manière suffisante pour empêcher que des personnes n'y tombent par accident et pour les avertir que cette ouverture existe.* »

La Ville demande la collaboration des pêcheurs, afin de pratiquer leurs activités dans le secteur plus éloigné du Lac. Surtout, il est impératif que les usagers respectent le périmètre de sécurité du sentier glacé.

#### PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

Cette année encore, le périmètre de sécurité autour du sentier glacé sera balisé et les motoneiges y seront interdites. Soyez vigilants et respectueux de ces installations mises en place pour l'ensemble de la population.

#### PROPRETÉ DES LIEUX

Dans le but de faciliter la gestion des matières résiduelles, plusieurs bacs à ordures et de recyclage sont à votre disposition sur le site de l'anneau de glace et du parc Riverain.

L'anneau de glace sera ouvert au public dès que les conditions météorologiques le permettront afin de confirmer une épaisseur de glace sécuritaire.

Consultez le <https://vsad.ca/loisirs> ou le compte Facebook Anneau de glace du Lac Saint-Augustin <https://www.facebook.com/profile.php?id=100075993626930> pour connaître la date de début des activités sur le lac Saint-Augustin.

#### PATINOIRES EXTÉRIEURES

Beaucoup de choix s'offrent aux Augustinois lorsqu'il s'agit de pratiquer le patinage ou le hockey extérieur :

- **Parc Place-Portneuf** : patinoire avec bandes (rue du Trèfle et rue de l'Oseille)
- **CSR Les Bocages** : patinoires avec et sans bande (4850, rue du Sourcin)
- **Parc Richard-Gosselin** : patinoire avec bandes (chemin du Domaine)
- **CSR Delphis-Marois** : patinoires avec et sans bande (300, rue de l'Entrain)
- **Complexe sportif** : patinoire avec bandes (230, route de Fossambault)
- **Anneau de glace du lac Saint-Augustin** (accès via le parc Riverain, rue de l'Hétrière)

L'installation des bandes a été effectuée au début du mois de novembre. L'arrosage débutera dès que les conditions météorologiques le permettront.

#### CCMSE : DE NOUVELLES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Forte de la popularité du nouveau site extérieur du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE), la Ville prévoit y installer des infrastructures d'activités hivernales pour en profiter pleinement.

En effet, sentiers piétonniers, butte de glisse et sentiers de ski de fond y seront accessibles selon l'évolution des conditions hivernales.

### FLEXIBUS : LE TRANSPORT À LA DEMANDE EST ARRIVÉ À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Depuis le **20 novembre** dernier, les citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures peuvent bénéficier de nouvelles options de déplacement grâce à l'arrivée du service de transport à la demande Flexibus.



En complémentarité avec l'offre du Réseau de transport de la Capitale (RTC), Flexibus est un service de transport en commun sur réservation qui permet de **se déplacer à l'intérieur d'une même zone** ou **rejoindre le réseau d'autobus**. Les déplacements se font au même prix qu'un passage en autobus.

Que ce soit pour faire une commission à l'épicerie ou à la pharmacie du quartier, Flexibus s'adapte à vos demandes. Accessibles aux personnes en fauteuil roulant, triporteur et quadriporteur, les véhicules Flexibus offrent des

points de montée et de descente dans la zone desservie aux coins des rues ou à des arrêts d'autobus existants.

Pour utiliser le service Flexibus, les citoyens doivent télécharger l'application **RTC Flexibus**, créer un compte puis procéder à la réservation de leur transport.

Pour plus d'information ou pour de l'accompagnement concernant le service, consultez le <https://www.rtcquebec.ca/flexibus> ou contactez le Service à la clientèle du RTC.

#### SERVICE À LA CLIENTÈLE

Téléphone : 418 627-2511, option 1  
Du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h  
Samedi, dimanche et jours fériés, de 8 h à 17 h 30

# ENVIRONNEMENT *et matières résiduelles*

## DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

## JANVIER 2024

L	M	M	J	V
1	4	5	6	7
8	11	12	13	14
15	18	19	20	21
22	25	26	27	28
29	30	31		

## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Posez vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : [matieres.residuelles@vsad.ca](mailto:matieres.residuelles@vsad.ca).

### Ordures

Les ordures sont collectées aux deux semaines.

Les branches peuvent être disposées avec les ordures toute l'année en fagots attachés de 1,2 m de long maximum.

### POUR RECEVOIR UN ROULEAU DE SACS MAUVES SUPPLÉMENTAIRE (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

Présentez-vous à l'accueil du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE), situé au 4950, rue Lionel-Groulx, Saint-Augustin-de-Desmaures

### Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines à l'année.

### Collecte des arbres naturels

Les sapins naturels doivent être coupés en tronçon maximum de 1,2 m et disposés à la collecte des ordures ou être apportés à l'écocentre.

### Écocentre - 3381, rue de l'Hêtrière

#### Horaire d'hiver : du 16 novembre au 14 avril

Lundi et mardi : Fermé

Mercredi : 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi : 9 h à 19 h

Samedi et dimanche : 9 h à 17 h

\* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

Pendant l'hiver, vous pouvez apporter vos encombrants à l'écocentre.

# URBANISME, *quelques informations importantes*

## DISPOSITION DE LA NEIGE

N'oubliez pas qu'il est interdit de disposer votre neige sur les lieux publics, que ce soit dans la rue, sur le trottoir ou sur un terrain municipal en vertu du *Règlement n° 2014-433 sur le déneigement et le stationnement en période hivernale*.

**Pourquoi ?** Chaque hiver, le non-respect du Règlement entraîne des problèmes de sécurité et représente une nuisance à la qualité et au bon déroulement des opérations courantes de déneigement, ainsi que pour le ramassage des matières résiduelles.

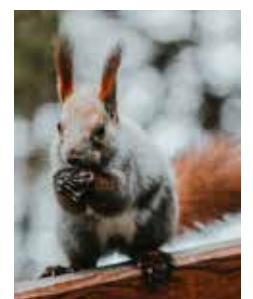
Quiconque contrevient à cette consigne commet une infraction et est passible d'une amende.

Merci de contribuer tous ensemble au déneigement de notre ville !



## Saviez-vous que les personnes qui nourrissent les animaux sauvages sont passibles de recevoir une contravention ?

En effet, comme le mentionne le *Règlement n° 2014-429 relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être en général*, il est interdit d'attirer, de nourrir et de garder tout animal autre que domestique. Les personnes qui enfreignent ce règlement sont passibles d'amendes dont le montant varie entre 150 \$ et 1 000 \$. Nourrir les animaux sauvages peut les habituer à la présence humaine et les inciter à fréquenter les zones habitées, ce qui peut causer des nuisances et des dommages. De plus, certains aliments peuvent être nocifs pour leur santé. Il est donc préférable d'observer les animaux sauvages à distance. Bonne observation !



### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives à ces sujets, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'urbanisme, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h au 418 878-4662 poste 5404, ou par courriel à l'adresse [urbanisme@vsad.ca](mailto:urbanisme@vsad.ca).

Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est pas accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service de l'urbanisme sont situés au Complexe sportif multifonctionnel situé au 230, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.



## RESSOURCES HUMAINES *et emplois*



**Découvre les possibilités qui te sont offertes !**

**TA CARRIÈRE SE TROUVE** 

**Emplois permanents et temporaires**

**Équipe bureau**

**Équipe terrain**

**Équipe surveillants et brigadiers**

**Curieux d'en savoir plus?**  
[vsad.ca/carriere](https://vsad.ca/carriere)



L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

**NOS COORDONNÉES** - Pour toutes questions relatives au recrutement, nous vous invitons à communiquer avec le Service des ressources humaines, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h au 418 878-4662 poste, ou par courriel à l'adresse [rh@vsad.ca](mailto:rh@vsad.ca). Pour consulter tous les appels de candidatures, visitez notre site web à l'adresse <https://vsad.ca/carriere>.

## RETOUR SUR LA SOIRÉE DESJARDINS

Lors de la Soirée Desjardins, dans le cadre du plus important événement sur la construction navale à se tenir au Québec, plus de 700 participants ont convergé vers le Centre des congrès de Lévis les 6 et 7 novembre derniers.

L'Association des fournisseurs de Chantier Davie Canada a décerné le **Prix Reconnaissance** à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi qu'à divers organismes provenant de plus d'une dizaine de régions du Québec, pour leur implication qui aura permis au Chantier Davie d'intégrer la Stratégie nationale de construction navale du Canada.

Madame Marie-Josée Tardif, conseillère du District 6 Haut-Saint-Laurent, représentait la Ville lors de cette soirée du 6 novembre.

Sur la photo, de gauche à droite : Gilles Lehouillier, maire de Lévis / Charles Milliard, président-directeur général de la Fédération des chambres de commerce du Québec / Marie-Josée Tardif, conseillère municipale de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures / James Davies, président et chef de la direction Chantier Davie Canada / M<sup>e</sup> André Y. Komlosy, président exécutif du conseil d'administration de l'Association des fournisseurs de Chantier Davie (AFDCD).





## LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



### POUR DES ROUTES PLUS SÉCURITAIRES

Que ce soit pour un souper entre amis ou un party de bureau, il est primordial de bien planifier vos déplacements et ceux de vos invités. Rappelez-vous que la conduite avec la capacité affaiblie est l'une des principales causes d'accidents de la route et que seul le temps élimine les effets de l'alcool, de la drogue ou des médicaments ! Méfiez-vous également des effets de la fatigue !



Pour votre sécurité et celle des autres usagers de la route, vous pouvez :

- Monter à bord d'un taxi ou prendre le transport en commun ;
- Désigner un conducteur pour la soirée ;
- Dormir sur place, si vous êtes chez un ami ;
- Appeler un service de raccompagnement : Opération Nez rouge, Tolérance Zéro, etc.

### DES FÊTES EN TOUTE SÉCURITÉ

Que faire des cendres chaudes durant l'hiver ? Elles doivent être déposées dans une chaudière en métal munie d'un couvercle métallique et cette dernière doit être placée à l'extérieur, sur une surface incombustible. La chaudière doit être à plus d'un mètre du revêtement de mur, d'une haie, d'un cabanon, d'une clôture, bref, de tout élément combustible.

Gardez en tête que les cendres peuvent demeurer chaudes jusqu'à 7 jours après la fin d'un feu. Soyez donc patient avant de vous en départir.

### ATTENTION AUX VOLS DANS LES VÉHICULES

Décembre est une période propice aux vols dans les véhicules. Effectivement, cela correspond à une période de magasinage importante où les stationnements des centres commerciaux sont bondés de voitures remplies de cadeaux de Noël et d'objets de valeur.

Bien souvent, ces vols sont attribuables à la négligence des propriétaires. Ils pourraient donc être facilement éradiqués si tous les propriétaires adoptaient ces comportements sécuritaires :

- Stationner votre véhicule dans un endroit bien éclairé ;
- Fermer les vitres et le toit ouvrant ;
- Verrouiller les portes en tout temps lorsque vous n'êtes pas dans votre véhicule ;
- Ne jamais laisser d'objets de valeur à la vue ;
- Dissimuler vos achats dans le coffre.

Bon magasinage !



## LES BIENFAITS DU PLEIN AIR EN HIVER !

Par temps froid, il peut être tentant de rester à la chaleur dans le confort de notre foyer. Cependant, n'appréhendez pas de sortir lorsqu'il fait froid et découvrez plutôt les bienfaits de prendre l'air en saison hivernale !

Marche, raquette, ski de fond, patinage : les activités ne manqueront pas dans les prochaines semaines sur le territoire augustinois. Raison de plus d'enfiler manteau, gants et autres vêtements chauds et d'aller jouer dehors !

Pourquoi ne pas profiter des belles journées d'hiver pour pratiquer une activité hivernale, en plus de favoriser les saines habitudes de vie, la pratique d'activité extérieure permet de réduire l'anxiété, d'améliorer la qualité du sommeil, de dépenser de l'énergie, de se créer de nouveaux souvenirs et de faire le plein de vitamine D lors des journées ensoleillées.

La nature a cette qualité de nous apaiser pendant un moment, lorsque l'on s'arrête pour respirer et pour admirer le paysage! N'oubliez pas, toutes les températures sont bonnes pour prendre l'air et pour profiter de vos activités extérieures favorites, il suffit d'être habillé adéquatement.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se prépare en vue de l'ouverture de ses patinoires extérieures en décembre, dès que la température le permettra. Surveillez notre site Internet au [VSAD.ca](http://VSAD.ca) et les pages Facebook de la Ville (@VSADOfficiel) et du Service des loisirs, culture et vie communautaire (@Les Augustinois actifs) pour connaître la date d'ouverture des patinoires extérieures.



Photo de M. Billy Drolet dans le cadre du concours de photo du calendrier 2022.



Photo de Mme Nathalie Garneau dans le cadre du concours de photo du calendrier 2024.










## COMMUNICATIONS *et vie citoyenne*

### CONSEILS POUR UN TEMPS DES FÊTES SÉCURITAIRE !

La VSAD encourage les résidents et les commerçants à décorer leur propriété pour la période des Fêtes. Au cours des prochains jours, nous verrons apparaître de plus en plus de décorations qui nous mettront dans l'ambiance festive ! Mais attention, il y a quelques petites précautions à prendre pour

l'installation des décorations. Également, hiver rime souvent avec mauvais temps et parfois nous devons faire face à de possibles enjeux de sécurité comme des manques d'électricité et de chauffage.

	<p><b>ARBRE DE NOËL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installez l'arbre loin de toute source de chaleur;</li> <li>- Veillez à ne pas obstruer les portes et fenêtres;</li> <li>- Placez l'arbre de Noël naturel dans un récipient d'eau et arrosez-le tous les jours;</li> <li>- Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre naturel devient sec.</li> </ul>		<p><b>CUISINE DES FÊTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évitez toute distraction lorsque vous faites cuire les aliments;</li> <li>- Surveillez les enfants lorsqu'ils cuisinent;</li> <li>- Ne rangez pas d'objet dans le four ou sur la surface de cuisson;</li> <li>- Éteignez les appareils de cuisson lorsque vous quittez la pièce.</li> </ul>
	<p><b>BOUGIES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées;</li> <li>- Éteignez-les avant de quitter une pièce ou votre domicile;</li> <li>- Placez-les sur une surface stable et loin de toute matière inflammable;</li> <li>- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux;</li> <li>- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.</li> </ul>		<p><b>APPAREIL DE CHAUFFAGE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Branchez l'appareil directement dans la prise et non dans une rallonge;</li> <li>- Utilisez un appareil homologué CSA ou ULC;</li> <li>- Éteignez-le la nuit ou lorsque vous quittez la pièce;</li> <li>- Éloignez l'appareil de toute matière inflammable.</li> </ul>
	<p><b>LUMIÈRES DÉCORATIVES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisissez des lumières homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC;</li> <li>- Vérifiez si les lumières sont en bon état;</li> <li>- Installez-les selon les directives du fabricant;</li> <li>- Jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées;</li> <li>- Éteignez-les la nuit ou lors de votre absence;</li> </ul>		<p><b>GÉNÉRATRICES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisez la génératrice à l'extérieur seulement, loin de la maison, à au moins 6 m de votre résidence et de toute autre résidence voisine;</li> <li>- Assurez-vous d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel à l'intérieur de la résidence;</li> <li>- Avant de remplir le réservoir de carburant, éteignez l'appareil et laissez-le refroidir;</li> <li>- Conservez votre carburant dans un contenant prévu à cet effet, loin de la génératrice.</li> </ul>
	<p><b>RALLONGES ÉLECTRIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisez des cordons de rallonge également homologués CSA ou ULC;</li> <li>- Ne surchargez pas le circuit électrique, utilisez plutôt une barre d'alimentation;</li> <li>- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.</li> </ul>		<p>De plus, il est important de faire attention au bruit lorsque vous utilisez votre génératrice pour éviter que cela ne devienne une nuisance pour le voisinage. Il existe plusieurs façons de réduire le son de ces appareils, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Placez votre génératrice sur une surface douce et plane;</li> <li>- Déplacez, si possible, le tuyau d'échappement pour que celui-ci expulse verticalement plutôt qu'horizontalement;</li> <li>- Vérifiez et remplacez le silencieux au besoin;</li> <li>- Ajoutez des déflecteurs de son.</li> </ul>

### TROUSSE URGENCE 72 HEURES

Cette trousse vous aidera à subsister lors d'une situation d'urgence, afin de laisser le temps aux secours d'arriver ou que les services essentiels soient rétablis. La trousse d'urgence doit contenir suffisamment d'articles pour permettre à votre famille d'être autonome pendant au moins 72 heures. Voici quelques suggestions d'éléments à avoir : eau, nourriture non-périssable, médicaments et trousse de premiers soins, produits d'hygiène personnelle, instrument multifonctions, canif, radio, piles, lampe de poche, allumettes, etc.



Il est important de personnaliser votre trousse en fonction de vos propres besoins et de vérifier son contenu tous les ans.

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS, VISITEZ :

##### Gouvernement fédéral :

<https://www.preparez-vous.qc.ga.ca/cnt/kts/index-fr.aspx>

##### Croix-Rouge :

<https://www.croixrouge.ca/nochamps-d-action/urgences-et-catastrophes-au-canada/soyez-pret-preparation-aux-urgences/procurez-vous-une-trousse-d-urgence>.



## LOISIRS, CULTURE *et vie communautaire*

### REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES

En cette période de fin d'année, la Ville souhaite prendre un moment dans le but de remercier chaleureusement nos bénévoles pour leur contribution au sein de notre communauté. Celle-ci a une influence importante sur la qualité de vie des citoyens.

Traditionnellement tenue avant la période des Fêtes, la Soirée de reconnaissance des bénévoles sera présentée cette année en avril. Une fois encore, cet événement permettra de socialiser et festoyer ensemble.

La collaboration et l'implication de nos organismes et des bénévoles permet de stimuler le développement d'une vie citoyenne riche et de qualité à Saint-Augustin-de-Desmaures. Merci pour tout !



Photos prises lors de la soirée de bénévoles 2022

### NOUVEAUX OUTILS DE SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ AUGUSTINOISE

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est fière de présenter deux nouveaux outils issus d'un travail de réflexion et de collaboration entre divers intervenants. Le **Guide de référence à la vie citoyenne** et le **Guide d'admissibilité et de soutien des partenaires (GASP)** ont été élaborés dans l'objectif de guider la vie citoyenne et de prévoir le soutien offert par la VSAD à l'ensemble des partenaires.

Étroitement liés au contexte, à la démographie et à la vision propres à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ces deux guides ont été lancés le 30 novembre dernier. Chacun de vous êtes maintenant invités à les consulter pour vous les approprier et ainsi participer à la création de milieux de vie favorisant l'épanouissement de notre belle communauté.

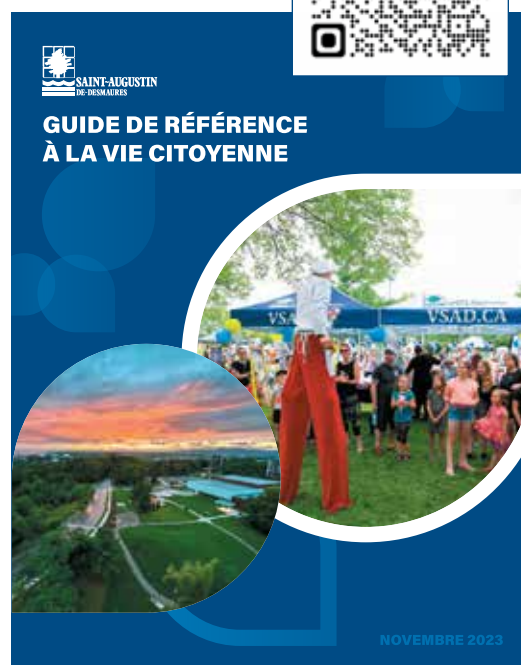
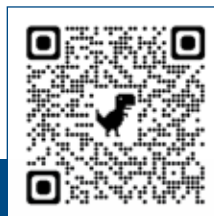
Plus spécifiquement, le **Guide de référence à la vie citoyenne** s'adresse à l'ensemble des membres de notre collectivité, qu'ils agissent individuellement ou collectivement. Que ce soit les individus, les groupes ou organisations, les entreprises ou institutions, chacun contribue à sa façon au développement local, en ayant en commun un intérêt à contribuer à la bonne qualité de vie à Saint-Augustin-de-Desmaures. Ce Guide s'adresse également à l'ensemble des employés de la Ville, qui s'en inspirent pour élaborer des politiques, des mesures et pour toute décision ayant un impact sur la vie citoyenne collective. Vous pouvez consulter ce Guide au <https://vsad.ca/vie-citoyenne>.

Pour sa part, le **Guide d'admissibilité et de soutien des partenaires (GASP)** remplace et élargit la politique de reconnaissance et d'accompagnement des organismes à but non lucratif. Incluant dorénavant l'ensemble des partenaires œuvrant dans le domaine des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ayant une portée locale, régionale ou nationale, le GASP repose sur des principes d'équité, de transparence, de collaboration et de flexibilité. Les objectifs du GASP sont d'harmoniser, de simplifier l'accompagnement et le soutien aux partenaires; de contribuer à la diversité, à la complémentarité et à la qualité de l'offre de services; d'offrir les meilleurs services à la population de façon responsable et efficiente; et de soutenir les partenaires qui favorisent la qualité de vie des Augustinois et Augustinoises. Vous pouvez consulter le GASP au <https://vsad.ca/partenaires>.

#### OBJECTIFS COMMUNS AUX DEUX GUIDES

- Appuyer le développement d'un milieu de vie dynamique et satisfaisant, où l'implication et l'épanouissement de la communauté augustinoise enrichissent la qualité de vie.
- Favoriser le partage d'informations au sein de la communauté augustinoise.
- Soutenir la contribution de tous les membres de la communauté augustinoise au développement d'un milieu de vie de qualité.
- Encourager les collaborations entre les membres de la communauté dans l'optique de contribuer au développement du milieu.
- Pratiquer une écoute active des besoins exprimés par les membres de la communauté augustinoise afin de permettre la prise de décisions viables et durables.

Pour toutes questions relatives à ces sujets, nous vous invitons à communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 au 418 878-5473 ou par courriel à l'adresse [loisirs@vsad.ca](mailto:loisirs@vsad.ca).



# Une Vie culturelle et de loisir **S** Active et **D**ynamique

## La page des Augustinois actifs

### Programmation des activités – Hiver 2024 Loisirs, culture et cours aquatiques

Programmation loisirs et culture: du 15 janvier au 7 avril (8 janvier pour les cours de musique)  
Programmation aquatique: du 15 janvier au 24 mars

**Inscription résidents:** Du lundi 4 décembre à 9 h au dimanche 10 décembre  
**Inscription pour tous:** À partir du lundi 11 décembre à 9 h

La programmation est disponible dans toutes les installations et au [VSAD.ca/programmation](http://VSAD.ca/programmation).

**À NE PAS MANQUER !**

Bibliothèque Alain-Grandbois
Centre communautaire multi. secteur est
Complexe sportif multifonctionnel
Centre Delphis-Marois
Centre Socio-récréatif Les Bocages

### EN DÉCEMBRE

Premier arrivé, premier servi sauf si picto billet gratuit

2	Heure du conte spéciale pour Noël avec Brigitte Brideau	
6	Atelier de création d'emballages cadeaux originaux	
6	Conférence de Benoit Huot, nageur paralympique	
7	Chanter pour chanter	
12	Heure du conte avec Martine Hébert	
13	Club Latulu	
15	Spectacle de Noël « Le coffre féérique du père Noël »	
16	Lire et Découvrir	
21 déc. au 8 janvier	Rallye du temps des fêtes - Parcours des Lions Centre et Est	
Jusqu'au 7 janvier	Exposition de Noël	

### EN JANVIER

8	Atelier d'initiation au mah-jong (MCR)	
10	Club de lecture Latulu	
13 jan. au 11 fév.	Exposition « Si les villes étaient ainsi... » par Roxane Paradis	
15	Heure du conte avec Martine Hébert	
15	Atelier d'initiation à la liseuse numérique	
17	Conférence voyage : La Polynésie française	
27	Atelier de cirque avec FlipToP	
27	Lire et découvrir	
29	Tricot-thé	
1 <sup>er</sup> février	Atelier en piscine : Comment maximiser votre période de bain libre	
8 février	Concert « Les grands airs romantiques au piano pour la St-Valentin » avec Alain Châteauvert	

## À la VSAD

### comment participer selon le type d'activités?

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

**ACTIVITÉS SPORTIVES GRATUITES  
ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CRÉATIVES  
ACTIVITÉS SPORTIVES ET BIEN-ÊTRE  
ACTIVITÉS AQUATIQUES**

**ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX  
SPECTACLES  
CONFÉRENCES ET RENCONTRES  
ACTIVITÉS POUR LA FAMILLE  
ATELIERS CRÉATIFS**

*Premier arrivé,  
premier servi*

Pour certaines activités, un billet gratuit vous permet de garantir votre place jusqu'à 10 minutes avant le début de l'activité, seulement si vous voyez ce pictogramme.

Inscription obligatoire, seulement si vous voyez ce pictogramme.

**Premier arrivé,  
premier servi**

**LES RENDEZ-VOUS**

Les **EXPOSITIONS** à la bibliothèque Alain-Grandbois sont accessibles gratuitement sur les heures d'ouverture.

Toutes les informations sont disponibles à [VSAD.ca/inscriptions](http://VSAD.ca/inscriptions)  
Inscriptions en continu pour certaines activités, selon les places disponibles.

## Voeux de fin d'année

En cette fin d'année, nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des associations et bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année! Vous contribuez de façon significative à améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes de tous âges et vous le faites toujours avec cœur et passion!

**Une belle fin d'année à vous tous et au plaisir de vous retrouver en 2024!**

Et à vous tous, Augustinois actifs et Augustinoises actives, toute l'équipe vous souhaite une magnifique période des Fêtes! Profitez de ces précieux moments avec les gens qui vous sont chers!

**Joyeux temps des fêtes et une belle année 2024!**

## >>>>>> DÉCOUVREZ LA PROGRAMMATION DÉTAILLÉE

LES AUGUSTINOIS ACTIFS @AUGUSTINOISACTIFS

**VSAD.ca**







# LE MOIS ET TUQUES BAS DE LAINE 2024



# EN FÉVRIER ON JOUE DEHORS

## PATINAGE AUX FLAMBEAUX DES PAS FRIÈUX!

VEN 26 janvier  
18 h 30  
à 20 h 30

Habillez-vous chaudement et venez patiner avec nous par une froide soirée de janvier!  
Animation - Feu - Musique



ANNEAU DE GLACE DU LAC SAINT-AUGUSTIN

## SOIRÉE DE GLISSADE ÉLECTRONIQUE

VEN 2 février  
18 h 30  
à 20 h 30

Préparez-vous à glisser et à danser lors de cette soirée spéciale de glissade électronique. Prépare ton traineau lumineux!



PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE  
MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST

## PATINAGE AUX FLAMBEAUX DES AMOUREUX

VEN 9 février  
18 h 30  
à 20 h 30

Soirée de patinage illuminée sous le thème de l'amour pour une ambiance unique!  
Animation - Feu - Musique



ANNEAU DE GLACE DU LAC SAINT-AUGUSTIN

## LE GRAND FRISSON

DIM 4 février  
14 h 15 à 15 h

Bain libre animé  
Venez-vous mesurer à notre bain de glace!  
Piscine - glace - plaisir



COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

ON JOUE AUSSI À LA PISCINE ↑

## PÉDAGO EN MANTEAUX

VEN 16 février  
13 h 30 à 15 h

Activités extérieures avec Youpi et cie  
Course à obstacle, rallye animé et autres surprises!



PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE  
MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST

## LA FÊTE DES PATINS

sam 10 février  
10 h à 15 h

Grande fête familiale du patin!  
Animation - Jeux et surprises  
Feu - Musique - Patinage

Événement  
partenaire



Porte ton effigie du Carnaval de Québec et cours la chance de remporter une tuque officielle du Mois tuques et bas de laine!

ANNEAU DE GLACE DU LAC SAINT-AUGUSTIN

## RANDONNÉE AUX FLAMBEAUX

VEN 16 février  
18 h 30 à 20 h

Découvrez la nature et les battures du Fleuve différemment à la lueur des flambeaux!  
Conteur - Feu - Énigmes

PARC DES HAUTS-FONDS

## LA FÊTE DES TUQUES

sam 24 février  
13 h à 16 h

Grande fête hivernale pour toute la famille. Portez votre plus belle tuque!  
Animation - Glissade - Patinage - Jeux

PARC PLACE-PORTNEUF

»»»»» DÉCOUVREZ LA PROGRAMMATION DÉTAILLÉE



LES AUGUSTINOIS ACTIFS



@AUGUSTINOISACTIFS

VSAD.ca/MTBL





# CALENDRIER DES SPECTACLES, CONFÉRENCES ET RENCONTRES

## EN JANVIER

13 h à 16 h

8  
LUNAtelier d'initiation  
au mah-jong (MCR)

Centre socio-récréatif Les Bocages

13 h 30

15  
LUNAtelier d'initiation  
à la liseuse numérique

Bibliothèque Alain-Grandbois

19 h

17  
MERConférence voyage :  
La Polynésie française

Centre Delphis-Marois et en virtuel

11 h à 14 h

27  
SAMAtelier de cirque  
avec FlipToP

Complexe sportif multifonctionnel

## EN FÉVRIER

10 h

1  
JEUAtelier en piscine :  
Comment maximiser  
votre période de bain libre

Complexe sportif multifonctionnel

19 h

8  
JEUConcert  
« Les grands airs romantiques  
au piano pour la St-Valentin »  
avec Alain Châteauvert

Bibliothèque Alain-Grandbois



10 h à 11 h 30

14  
MERCafé et quiz  
musical sous le thème  
de la St-Valentin

Maison Omer-Juneau

19 h

21  
MERConférence  
« D'une zone de guerre  
à la zone de cœur, un voyage  
de résilience, d'émotions  
et d'épanouissement »

Centre Delphis-Marois

13 h 30

23  
VENChanter  
pour chanter  
avec Benoit Moisan

Centre Delphis-Marois

11 h et 14 h

24  
SAMAteliers pour  
apprentis magiciens

Complexe sportif multifonctionnel



## EN MARS

19 h

1  
VENConcert  
« Chansons françaises et accordéon »  
avec Bernard Cimon

En collaboration avec la Société musicale de Saint-Augustin-de-Desmaures

Bibliothèque Alain-Grandbois



9 h à 12 h

16  
SAMAtelier  
de visualisation créative  
avec Diane DemersCentre communautaire multifonctionnel  
secteur est

19 h

20  
MERConférence  
« Rire pour notre santé »

Centre Delphis-Marois et en virtuel

10 h 30

23  
SAMHeure du conte  
spécial Pâques  
avec Brigitte Brideau

Bibliothèque Alain-Grandbois

10 h 30

24  
DIMSpectacle jeunesse  
pour Pâques  
« La magie du printemps  
avec Balthazar le castor »Centre communautaire multifonctionnel  
secteur est

Dès 9 h

28  
JEU

Café de Pâques

Maison Omer-Juneau

19 h

28  
JEUavec  
Sylvain Martel

Bibliothèque Alain-Grandbois

Premier arrivé, premier servi  
OUBILLET  
GRATUITpour garantir votre place,  
si vous voyez ce picto.

VSAD.ca/inscriptions

2024  
SEMAINE  
DE  
RELÂCHE

Consultez la programmation complète :



VSAD.ca/relache

Du 1<sup>er</sup> au 10 mars

LE MOIS  
ET TUQUES  
BAS DE LAINE

EN  
FÉVRIER  
ON  
JOUÉ  
DEHORS



VSAD.ca/mtbl

Consultez la programmation complète :

## CET HIVER

CLUB DE LECTURE  
LATULU

Les mercredis,  
14 h à 15 h 30

10 janvier, 14 février et 13 mars

Bibliothèque Alain-Grandbois

HEURE DU CONTE  
avec Martine Hébert  
0-6 ans

Les lundis,

10 h 30 à 11 h 30

15 janvier, 12 février et 11 mars

Bibliothèque Alain-Grandbois

TRICOT-THÉ

Les lundis, 10 h à 12 h

29 janvier, 26 février et 25 mars

Bibliothèque Alain-Grandbois

LIRE ET DÉCOUVRIR

Le samedi, 9 h à 12 h

27 janvier

Les mardis, 9 h à 12 h

27 février et 26 mars

Centre communautaire  
multifonctionnel secteur est